CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E71429** **VALABLE JUSQU'AU** **05/02/2027**

ÉDITÉ LE 17/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/10/1990

Raison sociale : NOVELLI FRANCO

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 02/06/2026

Capital : 0

1 BIS RUE GEORGES LAVIER
21000 DIJON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 379479975

Siret : 379 479 975 00045

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4028249

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 021018835 R 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 021018835 R 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 06 07 84 50 44 **Fax :**

Portable : 06 07 84 50 44

Responsabilité légale :
NOVELLI FRANCO CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://www.novellisala.fr

E-mail : contact@novellisala.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 084 819 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	3	16/11/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/11/2026 16:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.